

Transports scolaires ULIS - SEGPA 2024 - 2025

Accueil → Actualités

→ Transports scolaires ULIS - SEGPA (Section
d'Enseignement Général et Professionnel
Adapté) 2024 - 2025

Publié le 08 avril 2024

#Jeunesse

#Mobilité

Mise à jour le 08 avril
2024

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, Saint-Brieuc Armor Agglomération assure le transport des élèves domiciliés et scolarisés sur une des 32 communes de l'agglomération, y compris les élèves scolarisés en Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire (ULIS école - collège - lycée) ou Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté)).

Comment ça marche ?

TUB

- Les élèves domiciliés sur Saint-Brieuc Armor Agglomération inscrits dans un établissement scolaire du territoire doivent s'inscrire auprès du TUB.

Conseil Régional

Le transport des élèves sera assuré par le Conseil régional de Bretagne pour ;

- Les élèves domiciliés en dehors de l'agglomération scolarisés dans un établissement du territoire
- Les élèves domiciliés sur Saint-Brieuc Armor Agglomération inscrits dans un établissement hors du territoire

Plus d'informations sur

[breizhgo.bzh](https://www.breizhgo.bzh/transport-scolaires/cotes-d-armor) (<https://www.breizhgo.bzh/transport-scolaires/cotes-d-armor>)



TREVENEUC
810 habitants

SAINT-QUAY-PORTRIEUX
2595 habitants

PLOURHAN
1984 habitants

BINIC-ÉTABLES-SUR-MER
6847 habitants

LANTIC
1600 habitants

PORDIC-TRÉMÉLOIR
6983 habitants

PLÉRIN
14641 habitants

TRÉMUSON
2022 habitants

LA MÉAUGON
1339 habitants

SAINT-BRIEUC
48202 habitants

LANGUEUX
7578 habitants

HILLION
4155 habitants

LÉGENDE

- Scolaire habitant sur SBAA* inscrit dans un établissement scolaire sur SBAA*.
- Scolaire habitant hors de SBAA* inscrit dans un établissement scolaire sur SBAA*.
- Scolaire habitant sur SBAA* inscrit dans un établissement scolaire hors de SBAA*.
- Etablissement scolaire dans SBAA*.
- Etablissement scolaire hors SBAA*.
- Territoire HORS SBAA*
- Territoire DANS SBAA*

***SBAA = Saint-Brieuc Armor Agglomération**



Scolaire habitant hors de SBAA*

Inscription
CONSEIL RÉGIONAL



Etablissement scolaire dans SBAA*



Inscription
LA HARMOÏE
382 habitants
LE BODÉO



Inscription
CONSEIL RÉGIONAL



Etablissement scolaire hors SBAA*

Carte du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération - Transport scolaires ULIS/SEGPA - Inscription pour l'année scolaire 2022 - 2023

🌊 Pour les enfants scolarisés et domiciliés sur le territoire

L'accès au service est assujéti à la présentation d'un titre de transport valable : le paiement de l'abonnement peut se réaliser auprès du Point TUB (rue du combat des trente à Saint-Brieuc) ou directement sur

[la boutique en ligne \(https://tub.bzh/\)](https://tub.bzh/)

Une tarification sociale est proposée aux bénéficiaires de la CMU-C ou de la complémentaire santé solidaire (CSS). Renseignez-vous auprès du CCAS de votre commune ou au Point TUB. Vous pouvez également consulter le

[règlement des transports scolaires \(https://tub.bzh/sites/default/files/annexes/pages/202107-](https://tub.bzh/sites/default/files/annexes/pages/202107-)

[%20r%C3%A8glement%20d'exploitation%20scolaires.pdf\)](https://tub.bzh/sites/default/files/annexes/pages/202107-%20r%C3%A8glement%20d'exploitation%20scolaires.pdf)

Si les familles font le choix de transporter leur enfant par leurs propres moyens, elles pourront bénéficier d'une indemnisation kilométrique sur présentation d'un relevé d'identité bancaire (RIB). L'aide financière calculée entre le domicile et l'établissement est de 0,39€/km pour un aller/retour par jour scolaire et versée en janvier et juillet.

S'il n'y a pas de transport en commun entre le domicile et l'établissement ou si le transport nécessite plusieurs correspondances pour réaliser le déplacement, un transport adapté pourra être proposé à l'élève à raison d'un aller/retour par jour scolaire.

Procédure pour la rentrée 2024 :

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES TRANSPORTS SCOLAIRES OU FRAIS DE TRANSPORT DES ÉLÈVES SCOLARISÉS EN ULIS / SEGPA (SECTION D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL ADAPTÉ)

→ Je suis nouvellement inscrit : **remplir**

[le formulaire d'inscription](#)

au plus tard le 28 juin 2024

→ je suis déjà inscrit au service de transport adapté : **remplir**

[le formulaire d'inscription](#)

au plus tard le 30 avril 2024

Ce formulaire concerne les élèves scolarisés en Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire (ULIS école – collège) ou Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté)) dont le domicile et l'établissement scolaire sont situés dans une des 32 communes de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Dossier complet à retourner par voie postale à l'adresse suivante :

Saint-Brieuc Armor Agglomération – Service Déplacements – 5, rue du 71^e régiment d'Infanterie – 22000 SAINT-BRIEUC
ou par mail :

deplacements@sbaa.fr

Renseignements : **02 96 77 20 29**

